

Le philosophe de l'histoire chez Guizot

C'est un précepte de bonne méthode que de définir son propos au départ. Précaution plus nécessaire encore si l'intitulé provisoire pêche par excès d'ambition. Tel est le cas du titre qui avait été arrêté pour ma communication avec valeur purement indicative bien avant que j'aie entrepris de réfléchir à sa substance. Comment embrasser en une petite demi-heure un aussi vaste sujet que la philosophie de l'histoire chez un homme qui a beaucoup écrit, longtemps vécu, et dont la réflexion s'est trouvée enrichie par une expérience peu commune d'homme politique ? Plus modeste et limité est mon propos : il vise simplement à analyser l'explication que retient Guizot pour rendre compte de l'enchaînement des faits historiques. A quels facteurs attribue-t-il une importance déterminante ? Quels ressorts son attention privilégie-t-elle ? Quels sont les principes de son système explicatif ? Voilà à quelles questions j'ambitionne d'apporter quelques éléments de réponse. Encore laisserai-je de côté tel ou tel aspect qui a déjà été traité par de précédentes interventions.

A cette première et indispensable précision on me permettra d'en adjoindre une seconde, relative à la documentation sur laquelle mon étude prend appui. Ma communication ne portera pas sur l'ensemble de l'œuvre historique de Guizot, mais se fonde essentiellement sur les *Mémoires pour servir à l'histoire de mon temps* : corpus plus restreint assurément, — encore que le texte des huit volumes de l'édition complète publiée du vivant de l'auteur, sans compter les pièces annexes, couvre quelque trois mille pages. Ensemble relativement considérable et qui a l'avantage de se présenter comme un tout homogène, d'un seul tenant. J'ai supposé, quand j'ai commencé de réfléchir au thème proposé, qu'il y aurait peut-être quelque intérêt à rechercher au travers de cette œuvre comment un homme d'Etat, qui avait exercé pendant plusieurs années la pleine responsabilité du pouvoir et qui s'en trouvait écarté par les circonstances sans espoir,

à vue humaine, d'y revenir un jour, s'expliquait pour lui-même l'enchaînement d'événements qui l'en avait précipité. Cet intérêt présumé qui se rencontre à peu près chez tout mémorialiste qui fait retour sur son expérience individuelle, devait dans le cas de Guizot être redoublé par sa formation d'historien et un tour d'esprit porté à s'interroger et à comprendre. Sa réflexion ne devait-elle point se situer comme au point de rencontre entre l'expérience directe de l'homme politique et la méditation de l'historien ? Telles furent et mon intuition initiale et mon intention première.

A ceux qui connaissent déjà bien Guizot je ne prétends rien apprendre : je n'apporte pas d'inédit, je ne propose aucune révélation. Mais je crois à la vertu de la lecture des grands textes, surtout si elle est faite d'affilée. Je m'empresse de confesser que je n'avais pas lu la totalité des *Mémoires* : j'en connaissais seulement des morceaux. La préparation de la présente communication a donc été pour moi l'occasion d'entreprendre cette lecture suivie que rien ne remplace pour la connaissance d'un esprit et d'une œuvre. Oserais-je dire que j'ai été largement payé du temps que j'y ai consacré par le commerce d'une grande intelligence et l'enrichissement qu'apporte la familiarité avec un homme qui a dominé son époque ? J'en ai fait à dessein une lecture que je dirais naïve s'il pouvait y avoir une lecture véritablement innocente, dégagée de tout a priori : pour mieux laisser se dégager comme d'eux-mêmes de ma rencontre avec l'œuvre les points forts, les constantes, les orientations maîtresses. C'est le fruit de cette investigation que je voudrais vous livrer en relisant avec vous quelques-uns des passages qui m'ont paru les plus topiques, particulièrement représentatifs des convictions et des présupposés de Guizot. Relisant les observations que j'avais relevées au fur et à mesure, j'ai été frappé de constater que les deux premiers volumes des *Mémoires* sont beaucoup plus riches du point de vue que nous avons adopté que les six volumes suivants : ainsi est-ce pour les années où Guizot n'exerce pas encore de grandes responsabilités qu'on relève le plus d'éléments pour reconstituer son explication du devenir historique des sociétés politiques. Il est vrai que, les ayant énoncés dans cette première partie, il a peut-être jugé superflu de les formuler à nouveau dans la suite.

Je me garderai de revenir sur les aspects qui ont déjà été mentionnés ici même. Ainsi ne dirai-je rien de la place que l'Angleterre et son système de gouvernement ont tenue dans sa réflexion. De même pour sa conception du gouver-

nement représentatif, puisque mon ami Louis Girard en a parlé excellemment. Il y aurait aussi matière à une étude sur sa conception de la durée : toute réflexion d'historien s'inscrit nécessairement dans une certaine perspective temporelle et comporte, fût-ce à titre inchoatif, une philosophie du temps. Autant de points importants, certains constituant des pièces maîtresses de la réflexion de Guizot, mais dont je ne dirai rien, tant pour économiser votre temps que pour éviter de tomber dans l'inconvénient des répétitions. Je vous demanderai cependant de les garder présents à l'arrière-plan des aspects sur lesquels je concentrerai la lumière.



Ce qui frappe le lecteur en premier lieu, c'est la conviction, rarement formulée de façon explicite, mais constamment sous-jacente et qu'on devine intime, profonde, chez Guizot, qu'il y a une explication à l'histoire. Elle n'est pas un amas d'événements sans rime ni raison, amoncellement de bruit et de fureur sans cause. Elle n'est pas inintelligible. Elle obéit à des causes que la prescience de l'homme politique peut deviner, que l'intelligence de l'historien doit mettre au jour. Chez Guizot le passage est permanent de l'observateur qui raisonne sur l'événement à l'homme d'action qui tente d'agir sur lui.

Pour Guizot le principe explicatif est relativement simple : l'origine des événements réside dans des causes majeures ; il écarte les explications superficielles ou accidentelles. En particulier il récuse toutes celles qui tendent à majorer la part de l'intrigue ou le rôle des facteurs occultes. A ce propos deux citations — je ne pense pas avoir à m'excuser de donner souvent la parole à Guizot : rien ne saurait remplacer le son même de sa voix. La première est empruntée au récit de la petite crise née de l'initiative de son collègue Humann, ministre des Finances, qui avait, sans songer à en prévenir le Roi ni les autres ministres, lancé l'idée d'une conversion des rentes : il s'en était suivi quelque confusion qui avait desservi le cabinet.

« Bien des spectateurs à cette époque et plusieurs historiens depuis lors ont vu là un acte perfidement prémédité, une intrigue ourdie pour diviser, disloquer et renverser le cabinet, intrigue dont M. Humann aurait été l'instrument crédule et involontaire. C'est mettre dans la politique plus de comédie machiavélique qu'il n'y en a réellement, quoiqu'il y en ait beaucoup » (II,324). La citation est dans son intégralité, y compris le repentir tardif qui trahit

une hésitation ou reflète une nuance, fort intéressante : Guizot n'adhère pas aux explications de type machiavélique.

La deuxième citation réitère le même postulat sous la forme d'une proposition de portée générale à propos des complots :

« La fatuité des faiseurs de conspiration est infinie, et quand l'événement semble leur avoir donné raison, ils s'attribuent à eux-mêmes ce qui a été le résultat de causes bien plus grandes et bien plus complexes que leurs machinations » (I,57).

Pas davantage Guizot ne croit aux accidents ; entendez qu'il ne croit pas que de grands événements puissent sortir d'une simple rencontre de circonstances fortuites. Si accident il paraît y avoir, c'est qu'il avait rendez-vous avec l'histoire :

« De tels événements, que les hommes appellent des accidents, ne manquent jamais dans de telles situations » (I,222).

Que l'histoire ne soit pas inintelligible et que l'enchaînement qui la constitue soit susceptible, a posteriori, d'une explication d'ordre rationnel n'implique pas qu'il soit toujours aisé ni même possible à l'homme politique engagé dans l'action d'en déchiffrer le mystère à l'avance. J'ai pris intérêt à rechercher à travers les *Mémoires* l'aveu par Guizot des erreurs qu'il aurait pu commettre dans l'exercice de ses responsabilités politiques : la trace en est des plus rares. Je n'ai relevé sur les quelque trois mille pages de souvenirs que deux exemples de Guizot juge de lui-même. Encore ne reconnaît-il pas à proprement parler s'être trompé : il estime que son analyse a manqué de discernement sur le moment.

La première réflexion lui est inspirée par le retour des Cendres, et ses conséquences imprévues. Constatant que l'événement en définitive n'a pas provoqué ce que l'on pouvait, en 1840, prévoir, les uns pour l'espérer, les autres pour le redouter, Guizot ajoute :

« L'âme et la vie des peuples ont des profondeurs infinies où le jour ne pénètre que par des explosions imprévues et rien ne trompe plus, sur ce qui s'y cache et s'y prépare, qu'un succès à la surface et du moment » (VI,22).

La seconde réflexion figure dans une note en bas de page : Guizot reproduit une lettre assez longue qu'il a adressée le 12 avril 1820 à de Serre ; il la fait suivre de ce commentaire écrit quarante ans plus tard :

« Je suis frappé aujourd'hui, comme le seront sans doute les lecteurs qui y feront quelque attention, du mélange de vérité et d'erreur, de prévoyance et d'imprévoyance que contient cette lettre, à laquelle les événements postérieurs ont donné tour à tour raison et tort » (I,226).

A une première lecture sans parti pris un terme surgit dont la fréquence m'a frappé avant qu'un examen plus attentif et plus systématique ne me convainque que la notion qu'il exprime est bien inscrite au cœur de la réflexion de Guizot. Ce terme, cette notion, c'est la *nécessité*. Ses occurrences, pour user du mot auquel les linguistes recourent, se comptent peut-être par centaines dans les *Mémoires*.

Pour décisif que soit ce facteur dans l'explication de Guizot, la nécessité n'est pas le seul : elle entre en composition avec deux autres principes. Le deuxième est moins aisé à désigner, faute de s'exprimer, comme la nécessité, par un seul vocable : c'est tantôt l'opinion, tantôt le sentiment général, ou encore l'état des esprits ; nous dirions sans doute aujourd'hui, en puisant dans le vocabulaire de la science politique, le *consensus*. Quant au troisième terme, c'est tout bonnement l'initiative de l'homme d'Etat, l'action des responsables, la volonté de ceux qui détiennent le pouvoir. Nécessité, consensus, *initiative* : tels sont les trois termes de l'explication politique pour Guizot. Les révolutions, les crises sortent de leur agencement et de leurs remaniements. C'est à l'intérieur du triangle dessiné par ces trois notions que réside l'explication du devenir historique et l'évolution des sociétés ne fait qu'illustrer les divers cas de figure concevables. Si j'avais dû donner à cette communication un titre transposé d'un ouvrage récent concernant la philosophie des sciences, je l'aurais baptisée l'accord et la nécessité.

Reprenons tour à tour chacun de ces trois termes. La nécessité d'abord. Sans doute parce que la notion revient avec une fréquence élevée dans les *Mémoires*, elle y est employée dans des sens assez divers, sans que Guizot paraisse s'être soucié de les unifier, ni peut-être même avisé de leur disparité. J'ai tenté un classement sommaire de ces principaux sens pour cerner de plus près le contenu de la notion et pouvoir ainsi reconnaître sa nature véritable : philosophique ou théologique ? Désigne-t-elle un simple déterminisme d'ordre causal, ou recouvre-t-elle la croyance à l'intervention d'une volonté providentielle ?

Il y a une première nécessité, circonstancielle, celle de

l'instant qui presse, de la situation qui n'admet pas de délai, qui impose des mesures d'urgence : la nécessité se confond alors avec la contrainte brutale, celle qui ne se discute pas, qui fait bon marché des préférences doctrinales, des scrupules intellectuels, des nuances d'opinion et ne laisse aucune place au choix libre. Cette nécessité peut s'identifier à ce que d'autres appellent la raison d'Etat, et que Guizot ne nomme pratiquement jamais : je ne crois pas avoir relevé une seule fois l'expression sous sa plume. Omission significative et qui appellerait réflexion. Mais la nécessité en est peut-être le voile.

De cette nécessité voici quelques exemples.

« Un peuple peut, dans un jour de pressant péril, accepter un coup d'Etat comme une nécessité » (I,351).

C'est cette nécessité qui suscita la révolution de 1830 :

« La nécessité, une nécessité qui pesait également sur tous, sur les royalistes comme sur les libéraux, sur Monsieur le duc d'Orléans comme sur la France, la nécessité d'opter entre la nouvelle monarchie et l'anarchie, telle fut, en 1830, pour les honnêtes gens et indépendamment du rôle qu'y jouèrent les passions révolutionnaires, la cause déterminante du changement de dynastie. Au moment de la crise, cette nécessité était sentie par tout le monde [...] » (II,16).

C'est encore cette nécessité qui est à l'origine de la loi sur les associations, celle même qui provoqua en avril 1834 les insurrections de Lyon et Paris :

« C'était une loi de circonstance, nécessaire, j'en demeure convaincu, et que les pouvoirs constitutionnels avaient pleinement le droit de prendre, mais qui n'eût dû être présentée que comme une loi d'exception et pour un temps limité [...] Les partisans de la politique de résistance, convaincus qu'ils faisaient face à une nécessité urgente et qu'ils remplissaient un devoir impérieux [...] » (III, 230-231).

Distincte de cette nécessité de l'instant et de la contrainte, il en est une plus haute, qui n'est pas simple déterminisme, mais s'apparente à une essence supérieure : est-ce le sens de l'histoire ? Ne serait-ce pas plutôt référence à une volonté supérieure ? Toujours est-il qu'elle est d'un ordre supérieur à la simple reconnaissance d'une contrainte de fait. Citons-en quelques exemples, pris parmi les plus caractéristiques.

A propos de la Restauration de 1814 et de la Charte constitutionnelle :

« Plus on prouvera qu'aucune volonté générale, aucune grande force, intérieure ou extérieure, n'appelait et n'a fait la Restauration, plus on mettra en lumière sa force propre et intime et cette nécessité supérieure qui détermina l'événement » (I,30).

« Evidemment c'était par nécessité, non par choix, et à raison de son titre héréditaire, non comme l'élu du jour, qu'on rappelait Louis XVIII au trône de France » (I,33).

« La Charte était écrite d'avance dans l'expérience et la pensée du pays ; elle sortit naturellement de l'esprit de Louis XVIII revenant d'Angleterre comme des délibérations du Sénat secouant le joug de l'Empire ; elle fut l'œuvre de la nécessité et de la raison du temps » (I,36).

Cette nécessité supérieure est indépendante des causes apparentes : elle leur impose sa loi. Ainsi « le gouvernement des Bourbons qui est antirévolutionnaire par nature est libéral par nécessité ». (I,311). Cette nécessité revêt diverses formes : elle s'applique à des tâches, à des fonctions. Par exemple l'instruction publique est devenue dans les temps modernes une de ces nécessités : « A notre degré et dans notre état de civilisation, l'instruction du peuple est une nécessité absolue, un fait à la fois indispensable et inévitable » (III,86). Déclaration qui rend un son des plus modernes et qui mériterait pour la mémoire de Guizot d'être aussi fameuse que le trop célèbre « Enrichissez-vous » !

Ces deux nécessités, l'une immédiate et de circonstance, l'autre essentielle, pour lesquelles j'use du même vocable, parce que Guizot l'emploie indifféremment pour les désigner l'une et l'autre, sont néanmoins assez distinctes pour qu'il leur arrive d'entrer en conflit : il advient même que Guizot se serve de ce même terme de nécessité à quelques lignes de distance pour définir deux ordres d'exigence antagonistes sans qu'il se soucie de mettre un peu d'ordre dans cette confusion. J'en fournirai deux exemples. Bien que le premier ne soit pas le plus probant, il n'est pas dépourvu d'intérêt :

« La nécessité pèse sur les peuples comme sur les rois, celle dont Fouché s'armait pour se faire ministre de Louis XVIII était en grande partie factice et évidemment passagère ; celle qui ramenait Louis XVIII aux Tuileries était naturelle et de jour en jour plus pressante » (I,98).

La seconde citation éclaire d'un jour intéressant les contradictions entre nos deux nécessités. Je la détache d'un passage où Guizot juge le comportement de Casimir

Périer lors du débat sur l'abolition de l'hérédité de la pairie. D'une part il était quasiment impossible de se dérober à la promesse faite ; première nécessité ; mais comme il aurait été souhaitable que le gouvernement y fit obstacle au nom d'une nécessité supérieure !

« Nul d'entre nous ne se hasarda à nier la nécessité que M. Casimir Périer consentait à subir. Ce fut, au milieu de ses succès contre l'anarchie, la part de mauvaise fortune de ce grand citoyen qu'emporté par l'urgence de la résistance matérielle, il fut en même temps entraîné, en matière d'institutions et de lois politiques, à de fâcheuses concessions. Il en éprouvait un grand chagrin, car son esprit, qui s'élevait de jour en jour au-dessus même de sa situation, sentait fortement la nécessité d'une politique conséquente » (II,230).

*

Si l'on cherche à scruter de plus près la signification de cette nécessité supérieure, on constate qu'elle n'est pas l'addition de contraintes et de déterminations externes. Elle ne se compose pas seulement de données réputées objectives, état des forces, ressources, possibilités, arithmétique. Elle inclut des éléments de psychologie : prise de conscience — encore que l'expression n'appartienne pas au vocabulaire de Guizot —, état des esprits, attente de l'opinion, aspirations. C'est ici que se présente la seconde composante : l'accord des esprits, le consensus.

L'idée d'un accord nécessaire entre l'action du pouvoir et l'esprit public court tout au long des *Mémoires* : la première est vouée à l'échec si elle ne rencontre pas la connivence, déclarée ou secrète, avec le sentiment général.

Ainsi l'échec de Napoléon en 1814 et derechef aux Cent Jours était-il inscrit dans le divorce entre son régime et le sentiment général :

« Il n'était plus alors, comme il l'avait été longtemps, porté et soutenu par le sentiment général et le besoin d'ordre et de sécurité d'un grand peuple » (II,67).

Talleyrand et Fouché « méconnaissaient l'un et l'autre la nouvelle face des temps, ne voyant pas, ou ne voulant pas voir combien ils convenaient peu aux luttes que les Cent Jours devaient ranimer » (I,105).

Qu'on ne se hâte pas de réduire cette pression de l'opinion à l'expression des intérêts ! Guizot établit entre l'une et l'autre une distinction qui n'est pas simple convention de langage. Il convient d'insister sur ce point en raison de

l'équivoque qui pourrait résulter des corrélations qu'il fut l'un des premiers à discerner entre classes sociales et partis politiques. A partir de ces liens on pourrait imaginer que Guizot a cru à la détermination des engagements politiques par les enracinements sociaux et les conditionnements économiques. Or, au contraire, il revient souvent et avec force sur l'autonomie des convictions, le pouvoir propre des idées sur les esprits, le désintéressement des hommes. Cette affirmation cent fois réitérée de l'empire des idées vient éclairer de façon originale ses développements sur les partis et tempérer une réputation de pessimisme que fonde la sévérité de ses jugements sur les individus.

Les passages qui magnifient la puissance des idées sont peut-être ceux qui nous permettent le mieux aujourd'hui d'entendre l'accent personnel de Guizot.

A propos de la *Chambre introuvable* et des convictions des ultras ; « Venait enfin l'empire des idées, plus grand qu'on ne le croit communément, et souvent plus puissant, à leur insu, sur les hommes que leurs passions ou leurs intérêts » (I,108).

Quelques pages plus loin, le même thème est repris avec plus d'ampleur : la réflexion se développe, prend de la hauteur :

« C'est [...] une marque de peu d'élévation dans l'intelligence de ne pas savoir apprécier le rôle que jouent les idées générales dans le gouvernement des hommes, et de les considérer comme vaines ou même comme ennemies, parce qu'on reconnaît qu'il ne faut pas les prendre pour guides. De nos jours surtout, et malgré le discrédit bien mérité où tant de théories sont tombées, la méditation philosophique sur les grandes questions et les grands faits de l'ordre politique est une puissance avec laquelle les pouvoirs les plus forts et les plus habiles feront sagement de compter » (I,207). Réflexion attachante et que d'aucuns trouveront curieuse, échappée à un homme tombé du pouvoir sous l'inculpation d'avoir fait la politique des intérêts, mais qui est en tout point conforme à la philosophie de l'histoire de Guizot.

Encore une citation qui vient en renfort de notre affirmation et où Guizot s'inscrit en faux contre les lieux communs :

« On parle beaucoup de la puissance des intérêts, et bien des gens croient faire preuve de sagacité et de bon sens en disant que l'intérêt seul fait agir les hommes. Ce sont de vulgaires et superficiels observateurs. L'histoire est là

pour montrer quel degré d'oppression, d'iniquité, de souffrance, de malheur peuvent supporter les hommes, quand les intérêts personnels sont en jeu, avant de recourir, pour se délivrer, aux conspirations et aux insurrections. Si au contraire ils croient, ou si seulement certains groupes d'hommes dans la société croient que le pouvoir qui les gouverne n'a pas en lui-même, par son origine et sa nature, droit de les gouverner, tenez pour certain que les conspirations et les insurrections naîtront et renaîtront obstinément parmi eux. Tant l'idée du droit a d'empire sur les hommes ! Tant la dignité instinctive de leur nature leur inspire le besoin de ne se soumettre qu'au pouvoir qui, dans leur pensée, a droit à leur obéissance, et de le chercher jusqu'à ce que leurs yeux, en s'élevant, le voient en effet au-dessus d'eux » (II,331-332).

Développement assez saisissant, où l'on trouverait les éléments d'une théorie de la légitimité de l'insurrection et qui est une éloquente et émouvante profession de foi idéaliste. Le pouvoir des idées s'affermir même avec le temps : c'est à la fois un signe du progrès moral de l'humanité et l'une de ses causes que le renforcement de leur empire :

« Je suis convaincu que cet empire est réellement en progrès de nos jours dans les rapports des nations » (II,76-77). Il en voit une preuve dans le fait que « les considérations de droit et de bonheur public exercent sur les questions de paix et de guerre bien plus d'influence que jadis » (II,77).

Autre confirmation aux yeux de l'ancien ministre : l'intérêt qui s'attache désormais à l'instruction publique.

« Le ministère de l'Instruction publique est de tous les départements ministériels le plus populaire, celui auquel le public porte le plus de bienveillance et d'espérance. Bon symptôme dans un temps où les hommes ne sont, dit-on, préoccupés que de leurs intérêts matériels et actuels [...] Notre temps et notre pays ne sont donc pas aussi indifférents qu'on les en accuse à l'ordre moral et à l'avenir » (III,11).

Après la nécessité et l'accord des esprits, l'action de l'homme d'Etat dispose la troisième variable. Elle ne se définit pas obligatoirement par la résultante des deux précédentes. Le rôle de l'homme politique ne se réduit pas à subir la nécessité ni à suivre l'inclination de l'esprit public. S'il doit reconnaître l'une et l'autre et en tenir le plus grand compte dans l'élaboration de sa décision, il

est convié à exercer une initiative et son devoir peut consister à s'affranchir de leur dépendance.

Certes il importe d'abord de discerner les nécessités, d'apprendre à distinguer entre la nécessité circonstancielle et l'autre pour n'accorder à la première que ce qu'il est impossible de lui refuser. Cette distinction se retrouve au principe de plus d'une analyse de situation : elle éclaire aussi les portraits et inspire les jugements que porte Guizot sur le personnel politique. Il ne serait pas impossible d'esquisser à partir de ce critère essentiel comme une typologie des hommes politiques du temps. Il y a par exemple ceux qui cèdent à la première nécessité ; nous serions portés à les appeler opportunistes, mais le terme ne se rencontre pas sous la plume de l'ancien doctrinaire :

« Sous le coup de la nécessité et au milieu de l'impuissance générale, il se rencontre toujours des esprits corrompus, sagaces et hardis, qui démêlent ce qui doit arriver, ce qui se peut tenter et se font les instruments d'un triomphe qui ne leur appartient pas naturellement [...] » (I, 96).

Fouché était de ceux-là :

« Le duc d'Otrante était toujours prêt à se faire, n'importe à quel prix, le praticien de la nécessité » (I, 104).

Il y a aussi les esprits qu'aveugle la passion ou qui ne savent pas reconnaître la vraie nécessité. Tel Charles X :

« Ce qui manquait précisément au roi Charles X, c'était cette étendue et cette liberté d'esprit qui donnent à un prince l'intelligence de son temps et lui en font sagement apprécier les ressources comme les nécessités » (I, 372).

Il y a enfin ceux qui composent avec la nécessité, tantôt la devançant, tantôt l'épousant : Louis-Philippe appartient à cette catégorie. Les *Mémoires* de Guizot contiennent sur le roi-citoyen, au fil des pages, quantité de notations assez contrastées qui composent par touches successives un portrait nuancé et véridique du souverain que Guizot a servi. Relevons quelques-unes de ces indications. Certaines suggèrent que d'ordinaire Louis-Philippe n'était pas pressé de devancer la nécessité : il préférerait se laisser conduire par elle. Ainsi note-t-il, à l'occasion de la démission de La Fayette du commandement en chef de la Garde Nationale qui faisait de lui un pouvoir concurrent :

« Quoiqu'il fût capable de résolutions spontanées et soudaines, le roi Louis-Philippe ne les aimait pas ; il tenait à n'avoir, dans ses propres actes, que la part de responsabilité inévitable, et à paraître, en toute occasion déterminé par la nécessité » (II, 156).

Et un peu plus loin :

« Il en coûtait au Roi de rompre avec M. Laffitte, ministre commode et naguère utile. La politique de résistance déclarée lui semblait d'ailleurs presque aussi périlleuse que nécessaire : ne pouvait-on pas attendre encore un peu que la nécessité de plus en plus évidente surmontât décidément le péril ? » (II, 178).

Mais, en d'autres circonstances, le monarque est porté par son impulsivité à bousculer les choses et à prendre les devants sur la nécessité :

« Il avait de plus, dans les crises imprévues, des impressions très vives qui pouvaient lui faire prendre des résolutions soudaines, fort au-delà de la nécessité » (II, 173).

Néanmoins Guizot rend hommage à son discernement et à son sens de l'adaptation :

« Le roi Louis-Philippe ne pressentait guère de loin et ne devançait pas la nécessité : mais quand elle était de près, il la reconnaissait et l'acceptait sans humeur » (II, 359).

N'est-ce pas un assez bel hommage à son sens politique ?

Quant à la politique dite de résistance à laquelle Guizot s'identifia et qu'il se glorifie d'avoir concouru à faire triompher, elle trouve sa justification dans une relation souple avec la nécessité :

« Le vrai caractère de la politique de résistance durant cette époque : politique essentiellement modérée et libérale, qui innova bien plus qu'elle ne résista, et qui, en résistant, demeura en deçà de la nécessité, bien loin de la dépasser » (III, 191).

Le devoir de l'homme d'Etat peut être en effet en certains cas de prendre quelque liberté avec la nécessité. C'est sa grandeur. Ce serait une erreur lourde de conséquences de s'imaginer que les dirigeants doivent se régler sur l'attente du peuple : il leur appartient de le conduire.

« Je suis loin de méconnaître la valeur des sentiments populaires et la nécessité d'en tenir compte : mais il faut les pressentir et leur faire d'avance leur juste part, au lieu d'attendre qu'ils s'expliquent et décident d'eux-mêmes ; car, en définitive, peuples et partis se donnent à ceux qui font bien leurs affaires et non pas à ceux qui leur obéissent » (IV, 298-299).

Il arrive à Guizot, faisant retour sur son œuvre, de se demander si lui et ses amis politiques n'ont pas parfois failli à cette mission : n'ont-ils pas quelque peu négligé de conduire l'opinion ? Au lieu de laisser le mouvement

des esprits se développer anarchiquement ou de n'intervenir que par la voie de la répression, n'auraient-ils pas dû l'éclairer, l'informer, la guider ?

« Emportés, surmontés par les affaires de chaque jour, les dépositaires du pouvoir perdent souvent de vue cette part de leur tâche, et, satisfaits de vaincre dans l'arène politique, ils ne se préoccupent pas assez de la sphère morale dans laquelle ils ont aussi tant et de si grands combats à livrer. Nous n'avons pas été tout-à-fait exempts de cette faute ; nous n'avons pas pris assez de soins ni fait assez d'efforts pour soutenir dans la presse, dans les journaux, dans l'enseignement public, par des moyens de tout genre, une forte lutte contre les idées fausses que je viens de résumer, qui assaillaient sans relâche le gouvernement dont la garde nous était confiée » (VI, 358).

Emouvant aveu et qui m'oblige à rectifier le compte que je présentais plus haut des repentirs de ce moraliste sévère et qui atteste la noble idée de la charge et des devoirs de l'homme d'Etat.

La nécessité, l'accord des esprits, l'initiative de l'homme responsable : tels sont les trois côtés du triangle idéal que je dessinais tout-à-l'heure pour circonscrire l'explication que Guizot propose de l'enchaînement historique. Ce sont aussi — on n'aura pas manqué de l'observer — les règles qui s'imposent à l'activité de l'homme d'Etat. Qui s'étonnerait, connaissant l'homme, informé de son œuvre, que l'analyse de l'historien rejoigne l'observation et l'expérience du ministre ? Dans les *Mémoires pour servir à l'histoire de mon temps* la méditation du politique sur son action passée est inséparable de la réflexion de l'historien sur le devenir des sociétés : cette liaison intime n'est pas le moindre des traits qui font l'intérêt de l'œuvre et rendent sa lecture attachante.